



10, rue Yvonne le Tac - 75018 Paris 06.73.15.18.83 – beatrice.dunner@wanadoo.fr
<https://assocdefensemontmartre18.fr/>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 mars 2025

à la salle Saint-Pierre, 2, rue du Mont-Cenis

Membres présents : 23

Membres représentés : 18

1. La présidente ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence. Le rapport de l'assemblée générale du 23 mars 2024 est soumis à l'approbation de l'assemblée, qui l'adopte à l'unanimité.

2. **Rapport moral**

La présidente rend compte des activités de l'année écoulée.

Actions spécifiques menées en 2025

L'espace public

Avec le surtourisme, c'est le grand cheval de bataille de l'association (les deux problèmes sont d'ailleurs fortement liés). En effet, année après année, l'espace public est inexorablement grignoté par les privatisations, parfois sauvages, et toujours à but lucratif.

Sur le front des terrasses (dont nous continuons systématiquement à dénoncer les abus), un élément important à signaler : la chambre régionale des comptes vient de livrer un très intéressant rapport sur la gestion des terrasses de café et restaurants, ainsi que sur l'application du RET (Règlement sur les étalages et les terrasses), dont les conclusions sont sévères pour les autorités municipales. Nous vous en conseillons vivement la lecture, il vous suffit de cliquer sur le lien ci-dessous :

- [rapport d'observations définitives](#) où vous trouverez le rapport in extenso
- ou sur celui-ci, si vous préférez la version résumée : [la synthèse](#)

La publication de ce rapport a suscité de nombreuses réactions et échos dans la presse. Vous trouverez les principaux articles le concernant sur le site de l'ADDM18, ainsi qu'un compte-rendu résumé des réactions du conseil de Paris au contenu du dit rapport.

Deux autres dossiers brûlants ont occupé l'année 2024 et 2025 : le plus ancien est celui du Clap, ou plutôt de l'espace public occupé jusqu'en 2024 par le club de pétanque, et que la mairie de Paris, après avoir expulsé le club, a jugé bon de mettre à la disposition de l'établissement de luxe contigu, l'Hôtel particulier. La justice, qui a été saisie de cette affaire (y compris par l'ADDM18) n'a pas encore tranché, attendons donc avec patience qu'elle veuille bien le faire.

Le dossier le plus récent nous a mobilisés constamment depuis novembre 2024 : il s'agit du projet de piétonisation de la Butte Montmartre, qui a provoqué une levée de boucliers de la part des habitants. Là encore, l'affaire est loin d'être réglée, et la justice, sollicitée en référé, doit se prononcer la semaine prochaine. Toutes les informations sur le sujet seront publiées au fur et à mesure sur le site de l'ADDM18 et nous ferons le point dans les lettres périodiques adressées aux adhérents.

Le surtourisme

La mairie reste toujours inerte vis-à-vis de nuisances diverses que le surtourisme engendre (cadenas, tresseurs, bonneteau, ventes à la sauvette, guides à micros, déchets sur la voie publique, pollutions diverses, circulation de 2CV et autres side-cars polluants, « petit train » de Montmartre

accompagné d'un commentaire assourdissant en quatre langues sur les lieux parcourus, urinage dans les rues, etc). Mais les choses changent, la prise de conscience s'élargit, et le bureau de l'ADDM18, avec le soutien des adhérents et des sympathisants est bien décidé à agir. C'est d'ailleurs en ce sens que le sujet de la conférence de cette année a été choisi. On a trouvera le compte-rendu dans le document joint à celui-ci.

L'inscription de Montmartre au patrimoine mondial de l'Unesco

Rien de nouveau à signaler.

Propreté

De nombreux adhérents se plaignent, à juste titre, de la saleté des rues, notamment dans les zones les plus touristiques. Saluons cependant un progrès qui s'est beaucoup fait attendre, l'installation de poubelles spéciales pour les déchets alimentaires : elles ont fait leur apparition en plusieurs points de l'arrondissement.

Démocratie locale

Voilà longtemps qu'elle s'étirole, notamment aux conseils de quartier, qui pourtant ont été réés précisément pour la pratiquer et la renforcer, mais qui sont devenus de simples chambres d'enregistrement des décisions de la mairie. Le bureau de l'ADDM18 a donc présenté au conseil municipal du 18^{ème} arrondissement, avec le soutien de l'élú référent de Montmartre, Émile Meunier, une proposition (le nom officiel est « vœu ») pour la réforme du fonctionnement des CQ du 18^{ème}. Ce vœu a été adopté à l'unanimité par tous les élus. Reste à présent à le mettre en pratique, nous nous y employons vigoureusement. Vous trouverez le texte de ce « vœu » sur le site de l'association.

Le rucher Gabrielle

Tout va bien chez les abeilles, et la récolte 2024 a été très appréciée. Un grand merci à nos apiculteurs.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

3. Rapport financier

Cette année encore, les comptes sont dans le rouge, toujours pour les mêmes raisons : moins d'adhérents depuis la pandémie, et moins de miel à vendre. Nous continuons d'espérer que les choses s'arrangeront dans les années qui viennent. On trouvera le tableau des comptes ci-dessous, et toute question sur ce sujet est à poser à la trésorière de l'association, Lara Koulajian, à l'adresse suivante : laraks99@gmail.com.

4. Élections au Conseil de Direction (« Bureau »)

Le Bureau de l'ADDM18 n'a pas changé dans sa composition :

- B. Dunner, présidente (avec pouvoir bancaire)
- Th. de Dorlodot, M.-C. Eyraud, S. Aslanian, vice-présidents
- L. Koulajian, trésorière (avec pouvoir bancaire)
- F. Tannières, E. Durand, P. Gérault, membres du Bureau

Il est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 18h45, pour laisser place à la conférence sur le tourisme, présentée par Rémy Knafou, géographe et grand spécialiste du tourisme et de ses excès.

Paris, le 22 mars 2025

B. Dunner
Présidente

Bilan au 31/12/2024 en Euros	ACTIF	PASSIF
Situation au 31/12/2023		16566,69
Banque (compte courant)	2328,33	
Livret bleu	12828,22	
interets	394,54	
Soit total	15551,09	
Résultat net		- 1 015,60
Situation au 31/12/2024	15551,09	15551,09

Rubriques	Charges	Produits
Papeterie	0,00	
Affranchissement	15,48	
Assurance	267,63	
Abonnements et cotisations	229,00	
Location salle et pot AG	2061,97	
Téléphone & Internet Comunication	144,00	
Frais bancaires	100,20	
Participation /Actions en justice (Clap FNE)	700,00	
Rucher *	3367,86	3961,00
Cotisations		1515,00
Divers		
Produits financiers		394,54
Totaux	6886,14	5870,54
Résultat net 2024	-1015,60	

* les charges et produits du rucher incluent montant estimé par la ville pour la location du terrain : 2961 euros

Fait à Paris le 14 février 2025

Béatrice Dunner **Présidente**

Lara Kouajian **Trésorière**